

Gérer les médias (sociaux)

Informations pratiques aux personnes impliquées

- Vous n'êtes pas obligé de parler aux médias.
Réfléchissez calmement : Est-ce que vous souhaitez vraiment apparaître dans les médias ?
- Préparez bien l'interview : de quoi voulez-vous parler et de quoi ne voulez-vous pas parler ?
 - La plupart des médias sont disposés à conclure des accords et s'y tiennent.
 - Faites-vous éventuellement assister lors de vos contacts avec les médias.
- Respectez la vie privée des autres personnes impliquées.
 - Ne donnez des informations que sur vous-même et pas sur les autres.
 - Les enfants sont encore plus vulnérables. Ils ne peuvent donner d'interview qu'à condition d'avoir l'autorisation des parents.
 - Ne publiez pas sur les médias sociaux des informations ou des images d'autres personnes impliquées.
- Les journalistes ne peuvent pas prendre des images ou faire des interviews sans autorisation explicite.
A l'extérieur de ce centre d'accueil, vous pouvez être filmé ou photographié.
- Les journalistes peuvent consulter vos médias sociaux et les utiliser (notamment les photos).
Modifiez éventuellement les paramètres ou supprimez les informations.
- Vous pouvez éventuellement poster un message sur vos médias sociaux pour dire que tout va bien pour vous ou vos proches.
 - Evitez de poster des photos ou vidéos, afin de ne pas saturer le réseau mobile.
 - Préférez pour cette raison aussi le SMS au lieu de téléphoner.
- D'autres questions? Contactez.....

Plus d'info : <http://www.victimsetmedias.be>



Service public fédéral
SANTÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT



Service public fédéral
Intérieur



INFO-RISQUES.be
S'informer. Se préparer. Ensemble.